

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : Claude Tanguay (président)
Aline Gagnon (vice-présidente, représentante du réseau MIDI)
Marie-Christine Lalande (conseillère, représentante du réseau MAPAQ)
Denis Maheu (secrétaire, représentant du réseau ITHQ)
Jean Vallières (trésorier, représentant du réseau CMADQ)

La rencontre débute à 9 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture du procès-verbal du Conseil exécutif du 29 mars 2019
 - 2.1. Adoption du procès-verbal du Conseil exécutif du 29 mars 2019
 - 2.2. Suites au procès-verbal du 29 mars 2019
3. Statuts
 - 3.1. Comité de négociation
 - 3.1.1. Renouvellement de la convention collective du CMADQ
 - 3.1.2. Entente à intervenir
 - 3.2. Nouveaux membres (annexe 1)
 - 3.3. Conseils et assemblées
 - 3.3.1. Réseau CMADQ
 - 3.3.2. Réseau ITA
 - 3.3.3. Réseau ITHQ
 - 3.3.4. Réseau MIDI
 - 3.3.5. Conseil des réseaux
 - 3.4. Congrès
 - 3.4.1. Congrès
 - 3.4.1.1. Rapport des représentants
 - 3.4.1.2. Recommandations du Conseil exécutif
 - 3.5. Finances
 - 3.5.1. États financiers pour les mois de mars et avril 2019
 - 3.5.2. Présentation du rapport de vérification pour l'année 2018-2019
 - 3.6. Bureau
 - 3.6.1. Communications
4. Convention collective
 - 4.1. Griefs
 - 4.1.1. CMADQ
 - 4.1.1.1. Pianiste – accompagnateur
 - 4.1.1.2. Durée des cours individuels (pondération groupe-cours)
 - 4.1.1.3. Cours groupe (2)
 - 4.1.1.4. Code cours
 - 4.1.1.5. Suspension administrative et congédiement

- 4.1.1.6. Nombre d'élèves
- 4.1.1.7. Fin d'emploi
- 4.1.1.8. Harcèlement
- 4.1.2. ITA
 - 4.1.2.1. Charge de travail et comité des tâches (19)
 - 4.1.2.1.1. Collectif (5)
 - 4.1.2.1.2. Individuels (14)
 - 4.1.2.2. Modification de note (2)
 - 4.1.2.3. 35 h de disponibilité
 - 4.1.2.3.1. Grief syndical
 - 4.1.2.3.2. Grief collectif
 - 4.1.2.4. Dépassement du nombre d'élèves
 - 4.1.2.5. Reconnaissance de la non-disponibilité
 - 4.1.2.5.1. Grief syndical
 - 4.1.2.5.2. Grief collectif
 - 4.1.2.6. Exclusion d'équipe programme
 - 4.1.2.7. Harcèlement
- 4.1.3. ITHQ
 - 4.1.3.1. Non disponibilité
 - 4.1.3.2. Non respect d'entente
- 4.1.4. MIDI
 - 4.1.4.1. Congédiement (2)
 - 4.1.4.2. Réprimande
 - 4.1.4.3. Choix de cours (13)
 - 4.1.4.4. Harcèlement
- 4.2. Comité de relations professionnelles
 - 4.2.1. CMADQ
 - 4.2.2. ITA
 - 4.2.3. ITHQ
 - 4.2.4. MIDI
- 5. Dossiers
 - 5.1. CMADQ
 - 5.2. ITA
 - 5.2.1. Rencontre du comité coordonnateur en santé et sécurité au travail.
 - 5.3. ITHQ
 - 5.4. MIDI
 - 5.5. Tribunal administratif du travail
 - 5.5.2. Réseau ITHQ
- 6. Varia
 - 6.1. Projet de Loi 21
- 7. Prochaines rencontres

1. Adoption de l'ordre du jour

Denis Maheu **propose** l'adoption de l'ordre du jour.

Jean Vallières **appuie** la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. Lecture du procès-verbal du Conseil exécutif du 29 mars 2019 et du 5 avril 2019

2.1. Adoption du procès-verbal du Conseil exécutif du 29 mars 2019 et du 5 avril 2019

Jean Vallières **propose** l'adoption du procès-verbal du 29 mars et du procès-verbal du 5 avril 2019.

Aline **Gagnon** appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2.2. Suites au procès-verbal du 29 mars 2019

Il n'y a aucune suite au procès-verbal du 29 mars 2019.

3. Statuts

3.1. Comité de négociation

3.1.1. Renouvellement de la convention collective du CMADQ

Une rencontre du comité de négociation est prévue le 17 mai prochain. Cette rencontre a été obtenue suite aux lettres envoyées au porte-parole de la partie patronale. Une liste de sujet a été proposée.

3.1.2. Entente à intervenir

La loi stipule une obligation de déposer les demandes syndicales en vue d'une entente à intervenir de 180 jours avant la fin de l'échéance de la convention collective et que tout le dépôt des demandes doit être fait avant le 151^e jour. Le dépôt devra être fait à l'automne prochain. Contrairement à notre croyance qu'il fallait déposer nos demandes un an avant la fin de la convention.

3.2. Nouveaux membres (annexe 1)

Aline Gagnon propose l'adoption des nouveaux membres.

Marie-Christine Lalande appuie la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3.3. Conseils et assemblées

3.3.1. Réseau CMADQ

Il y a eu deux assemblées générales le 8 mai dernier soit, une assemblée Conservatoire d'art dramatique de Québec et une autre au Conservatoire de musique de Québec. Le représentant réseau était présent lors de ces deux assemblées.

3.3.2. Réseau ITA

Deux assemblées générales se sont tenues au campus de La Pocatière soit l'une le 2 avril concernant les tâches et une autre le 16 avril 2019 pour élection des délégués au Congrès. Le campus de Saint-Hyacinthe a tenu une

assemblée générale le 16 avril dernier pour l'élection des délégués et la préparation du Congrès.

3.3.3. Réseau ITHQ

Il y a eu une assemblée générale le 15 avril dernier. Lors de cette assemblée, les membres ont élu les représentants syndicaux aux divers comités, dont le comité exécutif et nommé les délégués au Congrès.

3.3.4. Réseau MIDI

Il y a eu des assemblées générales dans différentes sections locales pour nommer les délégués au Congrès soit :

- La section Montréal Ouest a tenu une assemblée générale le 21 mars 2019.
- La section Estrie a tenu une assemblée générale le 1^{er} avril 2019.
- La section Montréal Sud a tenu une assemblée générale le 4 avril 2019.
- La section Montréal Nord a tenu une assemblée générale le 5 avril 2019.
- La section Québec a tenu une assemblée générale le 18 avril 2019.

La représentante réseau était présente à toutes les assemblées sauf celle de la section Estrie

3.3.5. Conseil des réseaux

Nil.

3.4. Congrès

3.4.1. Congrès

3.4.1.1. Rapport des représentants

Le président annonce, qu'après réflexion, qu'il ne sollicitera pas de nouveaux mandats, car il entamera son processus de retraite. Il travaille actuellement sur son rapport de président. Les membres du Conseil exécutif saluent le travail et l'implication comme président de la section locale, comme représentant réseau et finalement comme président du SPEQ.

3.4.1.2. Recommandations du Conseil exécutif

3.4.1.2.1. Proposition de modification des statuts présentée par Jean Vallières

Article " Définition des termes " remplacer le mot réseau par le terme secteur.

Les membres du Conseil exécutif recommandent que la modification proposée soit adoptée par le Congrès.

Les membres du Conseil exécutif recommandent qu'un comité soit formé pour réviser les statuts du SPEQ.

3.4.1.2.2. Propositions d'amendement aux statuts présentées par la section de l'ITA de La Pocatière.

1. *Création d'une nouvelle instance décisionnelle : une assemblée annuelle statutaire.*

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** la création d'une assemblée annuelle statutaire en remplacement du conseil des réseaux.

2. *Création d'une nouvelle instance de mobilisation : un comité de mobilisation.*

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** la création d'un comité de mobilisation.

3. *Définition plus précise du mandat du représentant du réseau.*

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** que le mandat du représentant réseau soit précisé dans les statuts.

4. *Autorisation du remplacement des délégués annoncés au congrès (prévoir l'élection de substituts)*

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** qu'une section locale puisse élire plus d'un substitut lors de la même assemblée que l'élection que les délégués, soit 45 jours avant l'ouverture du Congrès

5. *Ajout d'une responsabilité au Conseil exécutif national : la vérification de la satisfaction des membres par rapport aux services reçus.*

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** qu'une firme soit mandatée au cours du prochain mandat pour sonder la satisfaction des membres des services offerts.

Propositions d'amendement aux règlements du SPEQ

6. ***Bonification du document contenant les statuts : ajout d'un volet " règlements " et information de base sur le syndicat.***

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** la création d'un document de références contenant les informations de base et les règles de fonctionnement du SPEQ.

7. ***Indexation des remboursements consentis aux délégués syndicaux.***

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** que la proposition **soit modifiée** pour " remboursement soit consentie aux membres "

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de la proposition par le Congrès, car, le Conseil exécutif présente une proposition sur le même sujet.

8. ***Introduction du remboursement des frais de garde encourus pour des activités de représentation syndicale.***

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** l'adoption de la proposition par le Congrès **en précisant** : avec la présentation d'une pièce justificative

9. ***Envoi systématique des statuts et règlement à jour à l'ensemble des membres.***

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption par le Congrès la proposition, car cette pratique se fait déjà.

3.4.1.2.3. Proposition d'amendement des statuts ITA Saint-Hyacinthe

- 1^{er} amendement : Article 8 C) Déroulement du vote**
Modification 1 : L'adoption de l'ensemble de la convention collective se fait par 55% des voix exprimées par réseau impliqué

au cours d'une consultation générale des membres du syndicat.

Modification 2 : Un vote favorable de 55% et plus des Professeurs permanents ou temporaires de chaque réseau impliqué dans une convention négociée et 55% et plus des professeurs occasionnels de chaque réseau impliqué dans une convention négociée autorisent le syndicat à signer la convention collective.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas l'adoption** de la proposition par le Congrès. Cette proposition n'est pas recevable, car il s'agit d'une même unité d'accréditation prévue au Code du travail.

2^e amendement : Article 8 A)

Ajout 1 : c) Échéancier du processus. Le Conseil exécutif du syndicat fournira, 1 an avant la date prévue du dépôt de l'entente à intervenir avec la partie patronale...

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès, car ils ne souhaitent pas que les statuts soient aussi prescriptifs.

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** que les membres du comité de négociation tiennent compte des recommandations émises.

3^e amendement : Article 8 A) Composition

Ajout 1 : Le syndicat demandera une libération d'un certain nombre d'heure (à définir) à la partie patronale pour le membre qui coordonne les préparatifs des négociations pour chaque section locale, et ce, dans les 6 mois précédant le Conseil des réseaux.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès, car le sujet de la proposition ne relève pas des statuts. Les libérations syndicales doivent faire l'objet d'une négociation.

4^e amendement : Définir le rôle du représentant-réseau

Ajout 1 : Le représentant-réseau est avant tout le représentant des membres de son réseau, et à ce titre, il défend toutes les propositions et suggestions apportées par ces sections locales, il fait état au Conseil exécutif des problématiques de relations de travail avec la partie patronale.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès, car, ils ont déjà recommandé l'adoption de la définition du rôle de représentant réseau présenté par le campus de l'ITA de La Pocatière.

5^e amendement : Article 14) Fonctionnement du congrès du syndicat. F) Élection des membres du Conseil exécutif du syndicat. d) l'élection

Modification 1 : Si plusieurs candidatures furent dûment soumises au président d'élection, ce dernier procède alors à l'élection au scrutin secret parmi les délégués au Congrès du syndicat pour le poste de président, et seulement ceux du secteur (réseau) pour leur représentant respectif.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès.

Ils rappellent que les représentants élus au Conseil exécutif par les délégués du Congrès représentent l'ensemble des membres et ils assument un rôle spécifique pour la gestion du syndicat.

6^e amendement : Ristournes

Article 5 : Cotisations syndicales
Synchroniser le délai de l'article 5 avec celui de l'article 15 (45).

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès, car, le

délai de trois mois permet aux comités exécutifs de tenir des assemblées générales pour sonder les membres.

7^e amendement : Ristournes

Faire passer de 20\$ à 25\$ la ristourne par membres.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès, car, aucune section locale n'a fait la démonstration d'un manque à gagner.

3.4.1.2.4. Proposition d'amendement aux statuts MIDI

Proposition numéro 1 : Article 6 Statuts des membres

Ajout : Le Conseil exécutif procède à l'acceptation des nouveaux membres admissibles le vendredi de chaque semaine, à l'exception de la période des vacances des professeurs dans leur réseau respectif.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de cette proposition par le Congrès considérant que le Conseil exécutif est déjà habilité à répondre aux besoins ponctuels d'admission de nouveaux membres.

**Proposition numéro 2 : La section locale du réseau I) Quorum
(page 19)**

Ajout : Pour le réseau MIDI, un membre en exercice dans des sections de la région du Grand Montréal peut participer aux assemblées générales d'une section de son choix s'il a obtenu au moins un contrat d'enseignement dans l'année en cours dans cette section. Il ne peut participer à d'autres réunions dans d'autres sections du Grand Montréal durant la même année.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de la proposition par le Congrès.

Ils proposent que le conseil-réseau du MIDI se penche sur un mécanisme de choix de section locale afin d'éviter un dédoublement de membres aux assemblées.

**Proposition numéro 3 : Article 13 Fonctionnement du Conseil
exécutif E) Pouvoirs et responsabilités**

***Ajout : Convoquer une assemblée générale des
membres de chacun des réseaux au moins une
fois l'an et plus si nécessaire.***

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de la proposition par le Congrès considérant la complexité de la mise en application.

Proposition numéro 4 : Article 14 B) Nombre de délégués

***Proposition : modifier la date du 30 octobre de chaque
année pour la date du 30 novembre de
chaque année, au deuxième paragraphe.***

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de la proposition par le Congrès considérant l'impact que cela aurait sur les différentes sections locales et sur l'organisation syndicale.

**Proposition numéro 5 : Article 14 Fonctionnement du Congrès
du syndicat**

***Modification : Chaque représentant de réseau est élu
par les délégués de son réseau lors du
Congrès***

Les membres du Conseil exécutif ne recommandent pas l'adoption de cette proposition par le Congrès.

Ils rappellent que les représentants élus au Conseil exécutif par les délégués du Congrès représentent l'ensemble des membres et ils assument un rôle spécifique pour la gestion du syndicat.

3.4.1.2.5. Proposition de madame Labrosse (MIDI) Article 11 I) Quorum

Ajout : Lorsqu'il n'y a pas quorum lors d'une assemblée générale de section, une autre assemblée générale est convoquée dans les meilleurs délais, et ce sont les membres présent-e-s qui en forment le quorum.

Les membres du Conseil exécutif **ne recommandent pas** l'adoption de la proposition.

3.4.1.2.6. Proposition de point de discussion (MIDI-Estrie)

*- Nouvelle répartition des libérations syndicales entre les représentants des différents réseaux du SPEQ
- Relations entre le SPEQ et ses membres (maraudage)*

Les membres du Conseil exécutif reçoivent une demande de point de discussion sur différents sujets de la part de déléguées du réseau MIDI au Congrès. Ils **proposent** que ces sujets soient discutés après la présentation du rapport du président.

3.4.1.2.7. Propositions émanant du Conseil exécutif

1. Déroulement du Congrès

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** l'adoption de la proposition du déroulement du Congrès.

2. Frais de déplacement

Les membres du Conseil exécutif **recommandent** l'adoption de la proposition de remboursement des frais de déplacement présentée au Congrès.

3.5. Finances

3.5.1. États financiers pour les mois de mars et avril 2019

Denis Maheu **propose** l'adoption des états financiers pour les mois de mars et avril 2019.

Aline Gagnon **appuie** la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3.5.2. Présentation du rapport de vérification pour l'année 2018-2019

Claude Tanguay dépose le bilan de l'année et le rapport du vérificateur. Les états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2019 sont présentés et discutés.

Jean Vallières **propose** l'adoption des états financiers audités sans modification ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant du cabinet comptable DERRIEN CPA INC.

Denis Maheu **appuie** la proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3.6. Bureau

3.6.1. Communications

Nous n'avons reçu aucun curriculum vitae, à ce jour, pour le poste d'agent de communication et d'information

4. Convention collective

4.1. Griefs

4.1.1. CMADQ

4.1.1.1. Pianiste – accompagnateur

Nil.

4.1.1.2. Durée des cours individuels (pondération groupe-cours)

Nil.

4.1.1.3. Cours groupe (2)

Nil.

4.1.1.4. Code cours

Le grief a été rejeté

4.1.1.5. Suspension administrative et congédiement

Le dossier est réglé.

4.1.1.6. Nombre d'élèves

Nil.

4.1.1.7. Fin d'emploi

Nil.

4.1.1.8. Harcèlement

Nil.

4.1.2. ITA

4.1.2.1. Charge de travail et comité des tâches (19)

4.1.2.1.1. Collectif (5)

Nil.

4.1.2.1.2. Individuels (14)

Une audience est prévue le 12 juin 2019.

- 4.1.2.2. Modification de note (2)**

Une audience a eu lieu 16 avril dernier et une autre est prévue le 28 mai prochain.
- 4.1.2.3. 35 h de disponibilité**
 - 4.1.2.3.1. Grief syndical**

Nil.
 - 4.1.2.3.2. Grief collectif**

Nil.
- 4.1.2.4. Dépassement du nombre d'élèves**

Nil.
- 4.1.2.5. Reconnaissance de la non-disponibilité**
 - 4.1.2.5.1. Grief syndical**

Nil.
 - 4.1.2.5.2. Grief collectif**

Nil.
- 4.1.2.6. Exclusion d'équipe programme**

Nil.
- 4.1.2.7. Harcèlement**

Nil.
- 4.1.2.8. Co-chefferie**
 - 4.1.2.8.1. Grief collectif**

Un grief a été déposé
 - 4.1.2.8.2. Grief syndical**

Un grief a été déposé
- 4.1.3. ITHQ**
 - 4.1.3.1. Non disponibilité**

Une rencontre est prévue le 16 mai 2019
 - 4.1.3.2. Non respect d'entente**

Un grief a été déposé.
- 4.1.4. MIDI**
 - 4.1.4.1. Congédiement (2)**

Nil.
 - 4.1.4.2. Réprimande**

Nil.
 - 4.1.4.3. Choix de cours (13)**

Une rencontre entre notre procureur et les professeurs signataires a eu lieu le 2 avril 2019.
 - 4.1.4.4. Harcèlement**

Nil.
 - 4.1.4.5. Suspension**

Un grief a été déposé.

4.2. Comité de relations professionnelles

4.2.1. CMADQ

Nil.

4.2.2. ITA

Nil.

4.2.3. ITHQ

Nil.

4.2.4. MIDI

Il y a eu une rencontre le 11 avril dernier.

5. Dossiers

5.1. CMADQ

Nil.

5.2. ITA

5.2.1. Rencontre du comité coordonnateur en santé et sécurité au travail.

Les coordonnateurs syndicaux ont rencontré l'équipe de coordination patronale afin de convenir d'une procédure pour le dossier des représentants à la prévention. Les instances syndicales vont produire une lettre expliquant la procédure aux instances locales.

5.2.2. Directive

Une directive a été émise pour les professeurs qui encadrent des ATE à la session hiver 2020. Ils doivent soit déclarer le temps de non disponibilité à l'automne 2020.

5.3. ITHQ

Nil.

5.4. MIDI

Nil.

5.5. Tribunal d'arbitrage du travail

5.5.1. Réseau ITHQ

Une lettre de l'avocat de la partie patronale pour informer qu'un professeur a fait une demande de reproduction d'un document d'un formateur visé par la plainte. Il faudra s'assurer que les documents ne servent qu'à la plainte au TAT.

6. Varia

6.1. Loi 21

La discussion sera reportée à une prochaine rencontre.

7. Prochaine rencontre

7 juin 2019 à Québec

Fin de la rencontre 17 h 50

Claude Tanguay
Président

Denis Maheu
Secrétaire